

intérêts de l'Église, il s'assurait dans le clergé un appui puissant contre l'irréconciliable hostilité de la haute aristocratie. Ainsi, pour des raisons diverses, tous les ministres inclinaient à favoriser une entente avec le Saint-Siège.

Dès 1850, des ordonnances impériales rendirent à l'Église d'Autriche la liberté des relations avec le pape et l'autonomie presque absolue dans sa discipline. En 1852, le territoire de la monarchie fut rouvert aux jésuites. Les pourparlers et les négociations du Concordat se poursuivaient pendant ce temps, d'abord à Vienne dans des comités de juriscultes, puis avec le nonce, ensuite à Rome, où Rauscher se rendit en mission spéciale. La législation du mariage était la source des plus grandes difficultés. Mais le projet de Concordat se heurtait aussi à des résistances nationales. Scitovszky, l'archevêque de Gran, primat de Hongrie, s'agitait à Rome, représentant au pape combien l'Église hongroise serait menacée par la perte de sa situation historique et de ses libertés traditionnelles. Rauscher répondait que l'Église en Hongrie ne pouvait se soutenir que par une union étroite avec le catholicisme autrichien, que tout triomphe du magyarisme exclusif serait dangereux pour elle. Rome était exigeante : on trouvait Rauscher entaché de josphinisme<sup>1</sup>. Mais les deux parties en présence avaient une égale envie d'aboutir. Le Concordat fut signé à Vienne, le 18 août 1855, vingt-cinquième anniversaire de la naissance de l'empereur François-Joseph, et promulgué en Autriche, comme loi de l'État, le 5 novembre de la même année. Un journal officieux révéla la pensée politique qui l'inspirait, en déclarant que « le Concordat était la Constitution autrichienne », et beaucoup meilleur que toute autre Constitution<sup>2</sup>.

C'est à ce titre qu'il compte dans l'histoire politique de la monarchie, et qu'elle en doit dégager l'esprit. Le Concordat enregistre l'abdication complète de l'État. La supériorité de l'Église

1. Flir, *Briefe aus Rom.*, 26. Wolfsgruber, *Rauscher*, 143 note; 147-8. Le reproche de josphinisme se fonde sur ce que Rauscher, au nom de son gouvernement, a demandé que l'Église, tout en conservant toute liberté pour les nominations ecclésiastiques, ne confère pas ses dignités à des personnes auxquelles le gouvernement refuserait à juste titre sa confiance. — Du reste, ces dispositions trouvaient de l'appui jusqu'à Vienne ; Thun, dont l'orthodoxie ne laissait pourtant rien à désirer, était menacé parce qu'il ne voulait pas abandonner entièrement l'enseignement à l'Église, et, faisait venir d'Allemagne des professeurs même protestants. Flir, *o. c.*, 25. L'empereur, l'ancien élève de Rauscher, semble avoir pris une part prépondérante à l'achèvement du Concordat, *ib.*, 26.

2. *Unsere Zeit*, V, 148.